

Avis publics



ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

ANNULATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PRÉVUE LE JEUDI 22 JANVIER 2026 À 18 H 00, SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-279-87

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, que **l'assemblée publique de consultation prévue le jeudi 22 janvier 2026 à 18 h 00** au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, portant sur le projet de règlement numéro 01-279-87 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (RCA-148) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6)* afin, notamment, d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la ville de Montréal (24-017) », **est annulée et reportée à une date indéterminée.**

Fait à Montréal, ce 20 janvier 2026

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de l'arrondissement et à nos bureaux en date du 20 janvier 2026, conformément au Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 20 janvier 2026

Secrétaire d'arrondissement